

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

Email prêt à l'emploi SPECTRUM

Code Produit 1188

Date de révision : 15 08.2016
Version: 1
Date d'impression : 15 08.2016

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et du fabricant

1.1 Identification du Produit

SPECTRUM brushing glaze

Cette fiche de données de sécurité se rapporte aux produits suivants :

1188 Étain

1.2 Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange

Émaillage de produits céramiques.

1.3 Details of the supplier of the fiche de données de sécurité

Spectrum Glazes Inc.

273 Bowes Road, Unit A1

Concord, Ontario L4K 1H8

Canada

Téléphone : +1 (905) 695-9355

Fax +1 (905) 695-8354

E-mail: info@spectrumglazes.com

Internet: www.spectrumglazes.com

Personne à contacter: Mr.Arnfield

E-mail: info@spectrumglazes.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone: +1 (905) 695-9355 (disponible aux horaires de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4) H302

Sensibilisation de la peau (catégorie 1) H317

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) H400

Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) H410

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)

Produit classifié et étiqueté selon la réglementation CLP.

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement: Danger

Phrases H

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350i Peut provoquer le cancer
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases P

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

SECTION 3: Composition / information sur les composants

3.1 Substances

Numéro CE	Nom Chimique	CAS No.	Index No.	Pourcentage Composition
215-215-7	Oxyde de Nickel Harmful swallow: H302 Skin sensitization 1 : H317 Aquatic Chronic 3: H410	1313-99-1		<2.5%
215-269-1	Oxyde de cuivre Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 3: H412	1317-38-0		<2.5%
215-202-6	Dioxyde de manganèse Acute Toxic 4: H302 Acute Toxic 4: H332	1313-13-9		<10%

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange de frites (verres silicatés) en milieu aqueux, minéraux, oxydes métalliques, argiles et suspensifs.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Mettre la personne affectée à l'air libre. Les symptômes de la toxicité peuvent apparaître plusieurs heures après et donc l'assistance d'un médecin peut s'avérer nécessaire.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après une ingestion importante de composés du cuivre, les premiers symptômes sont gastro-intestinaux.

Des vomissements peuvent survenir. L'organe le plus affecté par les effets différés d'un excès de « cuivre » est le foie.

Une irritation des voies respiratoires peut apparaître après l'inhalation de poussières.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : Le produit n'est pas combustible. Les moyens d'extinction appropriés au feu environnant doivent donc être choisis.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Nickel / oxydes de nickel

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection anti-incendie : Appareils de respiration individuels.

Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction de l'incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle adapté. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les vapeurs ou les poussières ; Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Ne pas respirer les poussières. Assurer une bonne ventilation du local de travail. Ne pas laisser les enfants sans surveillance pendant l'utilisation du produit. Si possible, évacuer à l'extérieur les gaz émis pendant la cuisson.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les locaux de stockage et les récipients : tenir les récipients correctement fermés. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à température ambiante et protégé de la lumière directe du soleil. Maintenir à l'abri du gel. Le produit est conditionné sous forme liquide et n'est pas combustible.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition EH (40)

N° CAS	Substance	Catégorie	mg/m ³	Source
1313-99-1	Oxyde de nickel	TWA (8 heures)	0.5	UK EH40 WEL exposition sur le lieu de travail

Les substances qui peuvent causer un asthme professionnel (connues sous le terme asthmogènes et sensibilisatrice des voies respiratoires), peuvent induire un état d'hyperréactivité d'une voie respiratoire spécifique via un mécanisme immunologique, irritant ou autre. Une fois que les voies respiratoires sont devenues hyper réactives, une exposition supplémentaire à la substance, mêmes parfois à des quantités très faibles, peut provoquer des symptômes respiratoires. Ces symptômes peuvent aller en terme de sévérité d'un nez qui coule à de l'asthme. Toutes les personnes qui sont exposées à un sensibilisateur ne deviennent pas hyper réactives et il est impossible d'identifier à l'avance celles qui seront susceptibles de devenir hyper réactives. 54 substances qui peuvent causer un asthme professionnel doivent être distinguées des substances qui peuvent déclencher les symptômes de l'asthme chez les personnes présentant déjà une hyperréactivité des voies respiratoires mais qui ne souffrent pas de la maladie elle-même.

Ces dernières substances ne sont pas classifiées comme asthmogènes ou sensibilisatrices des voies respiratoires. L'exposition aux substances qui peuvent causer un asthme professionnel doit être l'objet de mesures de prévention. Quand ce n'est pas possible le but essentiel est d'appliquer les standards adéquats de contrôle pour empêcher les utilisateurs de devenir hyper réactifs. Pour les substances qui peuvent causer un asthme professionnel, le COSHH (Control Of Substances Hazardous for Health) requiert que l'exposition soit réduite de façon aussi raisonnable que possible. Les activités qui peuvent provoquer un pic de concentration doivent être particulièrement prises en compte en termes de management du risque. Une surveillance médicale est appropriée pour toutes les personnes exposées ou pouvant être exposées.

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

Peut être absorbé à travers la peau. Les substances concernées sont celles pour lesquelles cette absorption par la peau peut conduire à une toxicité systématique.
Ces substances sont celles auxquelles sont attribuées les phrases R42 (Peut causer une sensibilisation par inhalation) ou R42/43 (Peut causer une sensibilisation par inhalation ou contact avec la peau) ou qui sont listées comme asthmogènes.
Peut provoquer le cancer et des dommages transmissibles génétiquement.
Ces substances sont celles auxquelles sont attribuées les phrases R45 (Peut provoquer le cancer), R46 (Peut provoquer des dommages transmissibles génétiquement) ou R49 (Peut provoquer le cancer par inhalation)
Le sulfate de Nickel est considéré comme sensibilisateur.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Un système d'extraction/ventilation du local de travail et du local de cuisson est recommandé.

Mesures de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Protection respiratoire

Quand la ventilation n'est pas suffisante, il est conseillé de porter un masque respiratoire P1 ou P2 (EN 143)

Le choix final de la protection respiratoire appropriée dépend de la concentration de poussières dans l'air.

Protection des mains

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des gants imperméables de préférence en PVC.

Se laver les mains. Jeter les gants après utilisation.

Le choix des gants doit satisfaire les spécifications de la directive EU 89/686/EEC et la norme EN 374 qui en découle.

Protection des yeux

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des lunettes avec protections latérales, ou intégrale.

Choisir un équipement répondant à la norme EN 166

Protection de l'environnement

Eviter les rejets dans l'environnement. Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : couleurs variées

Odeur : pratiquement inodore

Seuil olfactif : P. D. / P. A.

pH : 8-10

Point de fusion : P. D. / P. A.

Point d'ébullition : P. D. / P. A.

Point d'inflammation : P. D. / P. A.

Taux d'évaporation : P. D. / P. A.

Inflammabilité : P. D. / P. A.

Limite inférieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Limite supérieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Pression de vapeur : P. D. / P. A.

Densité de la vapeur : P. D. / P. A.

Densité relative : P. D. / P. A.

Solubilité : dispersion

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : P. D. / P. A.

Température d'auto inflammabilité : P. D. / P. A.

Température de décomposition : P. D. / P. A.

Viscosité : P. D. / P. A.

Propriétés explosives : P. D. / P. A.

Propriétés comburantes : P. D. / P. A.

P. D. / P. A.= Pas Disponible / Pas Applicable en raison de la nature du produit

9.2 Autres informations

Informations additionnelles : P. D. / P. A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les conditions extrêmes de température et de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de réchauffement important au cours d'un incendie, du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent être rejetés.
Température de décomposition : Pas de données connues.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

LD50 Orale >11 mg/kg (espèce testée : rat femelle) (procédure de test OCDE 425)

LD50 Sous cutanée 50 mg/kg (espèce testée : souris)

Irritation de la peau/corrosion

Pas de données valables..

Irritation des yeux/ dommages oculaires graves

Pas de données valables

Sensibilisation de la peau ou des voies respiratoires

Pas de données valables.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Pas de données valables.

Carcinogénicité

Carcinogénicité - Rat – mâle et femelle – Inhalation

Carcinome des poumons ou du thorax, bronchogène.

Contient un composant qui a été rapporté comme carcinogène sur les bases de ses IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou par sa classification EPA

Carcinogène pour l'être humain.

IARC : 1 – Group 1 : Carcinogène pour l'être humain (oxyde de nickel)

Toxicité pour la reproduction

Pas de données valables.

Autres informations toxicologiques

Pas de données valables.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité.

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et facteurs de dégradation

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de Bio-cumulation

Bio-cumulation Fucus vesiculosus – 21 d – 0.00001 mg/l
Facteur de bioconcentration (BCF) : 675
(Testé conformément à l'annexe V de la directive 67/548/EEC)
Remarques : le produit peut être accumulé dans l'organisme.

12.4 Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations

Il est interdit de déverser les déchets dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus et récipients vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

ADR/RID : non dangereux IMDG : non dangereux IATA : non dangereux

14.2 Nom d'expédition ONU

ADR/RID : marchandise non dangereuse
IMDG : marchandise non dangereuse
IATA : marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : - IMDG : - IATA : -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : -I IMDG : - IATA : -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : non IMDG polluant marin : non IATA : non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/ législation particulière de la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage conforme à la réglementation (EC) No 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté en conformité avec le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

danger

Phrase de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350i Peut provoquer le cancer

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases P

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Instruments statutaires

The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply), non opérant.

SECTION 16: Autres informations

Information complémentaire

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit ne doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

Abréviations et acronymes:

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, labelling, packaging

EC: European Community

EUH: European Hazard Statement

EWC: European Waste catalogue

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

LC50: Median lethal concentration

LD50: Median lethal dose

PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic

REACH: Registration, evaluation and autorisation of chemicals

TWA: Time weighted average

vPvB: Very persistent, very bioaccumulative.